

**"Source: *Research Reports of the Canadian Sentencing Commission -- Rapports de recherche de la Commission canadienne sur la détermination de la peine*, 30 p.,  
Reproduced with the permission of the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, 2010 -- Reproduit avec la permission du Ministre  
des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2010."**



**Rapports de  
recherche de la  
Commission  
canadienne sur la  
détermination de  
la peine**

Direction générale de la recherche et du développement  
Ministère de la Justice du Canada

---

---

Publié en vertu de l'autorisation du ministre de la  
Justice et procureur général du Canada  
Gouvernement du Canada

par la

Direction des communications et  
affaires publiques  
Ministère de la Justice du Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H8

(613) 957-4222

N° de cat. J23-3/0 -1988  
ISBN 0-662-55653-4

©Ministre des Approvisionnements et Services  
Canada 1988

Imprimé au Canada

JUS-P-485

---

---

## INTRODUCTION

Le ministère de la Justice du Canada est heureux de mettre à la disposition du public et des responsables du système de justice pénale les rapports de recherche de la Commission canadienne sur la détermination de la peine. Ces rapports sont le fruit du projet de recherche le plus systématique en matière de détermination de la peine jamais entrepris au Canada. Chacun d'eux porte sur un point de vue typiquement canadien. Avant de décrire le plan de travail et de recherche de la Commission, voici un bref aperçu des antécédents de cette dernière.

En 1984, une commission d'enquête est mise sur pied dans le cadre du projet de détermination de la peine du ministère de la Justice. En mai de cette même année, la Commission canadienne sur la détermination de la peine est créée par décret du conseil.

La Commission se voit confier un mandat de portée étendue. Elle est chargée entre autres, d'examiner les peines maximales pour jauger la sévérité relative des sentences, d'étudier la faisabilité et l'opportunité de l'établissement de lignes directrices en matière de détermination de la peine au Canada et de considérer le rapport entre celles-ci et divers aspects de la justice pénale.

L'étendue du plan de travail et de recherche de la Commission reflète le mandat de cette dernière. Sous la direction du professeur Jean-Paul Brodeur, de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, la Commission a entrepris des travaux empiriques originaux, exécutés par ses propres spécialistes et aussi au moyen de contrats passés avec des spécialistes en détermination de la peine oeuvrant sur le terrain.

En février 1987, le président de la Commission, le juge Omer Archambault, déposait le rapport de la Commission intitulé *Réformer la sentence: une approche canadienne*, qu'on peut obtenir auprès d'Approvisionnement et Services Canada. Lorsque la Commission a terminé ses travaux au printemps de 1987, le ministère

---

---

de la Justice s'est chargé de faire traduire et de publier les rapports de recherche compilés.

Les auteurs ont alors eu l'occasion d'apporter des révisions mineures à leurs rapports de recherche. Certains ont choisi de les abrégés. Toutefois, les rapports qui font partie de la présente série sont ceux dont ont pu disposer les membres de la Commission canadienne sur la détermination de la peine.

Le présent document contient de brèves descriptions des rapports, dont on peut obtenir un exemplaire auprès de la Direction des communications et affaires publiques, ministère de la Justice, Ottawa (Ontario), K1A 0H8 (tél.: 613-957-4222).

Cet ensemble de rapports s'avérera une source d'information inestimable pour les responsables du système de justice pénale qui supputent l'avenir de la détermination de la peine au Canada.

---

---

## **1. LA RECHERCHE SUR LA DÉTERMINATION DE LA PEINE**

### ***EMPIRICAL RESEARCH ON SENTENCING***

Julian Roberts

Ce rapport contient les résultats d'une étude approfondie et le résumé des derniers travaux de recherche empirique sur la détermination de la peine. Différentes façons de procéder ont guidé la recherche quantitative effectuée en matière de détermination de la peine. L'auteur examine diverses questions se rapportant à la réforme de la détermination de la peine, en commençant par la disparité observée sur ce plan. Il étudie aussi d'un oeil critique la recherche récente concernant les points de vue du public sur la détermination de la peine. Comme c'est le cas pour tous les rapports de cette série, l'accent est mis sur les travaux de recherche exécutés au Canada.

## **2. QUESTIONS RELATIVES AUX LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE DÉTERMINATION DE LA PEINE : ÉVALUATION DE DIVERS MODÈLES AMÉRICAINS ET DE LEUR PERTINENCE AU CANADA**

### ***ISSUES RELATING TO SENTENCING GUIDELINES: AN EVALUATION OF U.S. EXPERIENCES AND THEIR RELEVANCE FOR CANADA***

Aidan Vining

La question des lignes directrices en matière de détermination de la peine se trouve au coeur des tentatives récentes visant à réformer le processus de détermination de la peine. Plusieurs États américains ont mis en place des lignes directrices en matière de détermination de la peine. Dans ce rapport, Aidan Vining analyse et évalue ces lignes directrices, surtout celles qu'appliquent le Minnesota et la Pennsylvanie. Les commissions chargées de l'application des lignes directrices en matière de détermination de la peine dans ces États

---

---

ont-elles atteint les objectifs qu'elles s'étaient fixés?  
Quels sont les points faibles de ces lignes directrices?  
Le professeur Vining examine les questions critiques  
que soulèvent les lignes directrices en matière de  
détermination de la peine et s'interroge particulièrement  
sur la possibilité d'appliquer celles-ci au Canada.

### **3. STRUCTURE DE LA DÉTERMINATION DE LA PEINE AU CANADA : PERSPECTIVES HISTORIQUES**

#### ***SENTENCING STRUCTURE IN CANADA: HIS- TORICAL PERSPECTIVES***

Martin Friedland

Le professeur Martin Friedland fait l'analyse chronologique de la structure actuelle de la détermination de la peine au Canada et met en valeur les tendances les plus importantes observées à ce chapitre depuis un siècle. Il examine l'évolution des peines maximales au Canada afin de comprendre la situation actuelle en matière de détermination de la peine. L'examen de l'évolution de la détermination de la peine doit nécessairement comprendre l'étude des établissements où sont purgées les peines. Ainsi, ce rapport est aussi forcément l'historique des établissements pénaux au pays.

### **4. PHYSIONOMIE DES PROGRAMMES OPTIONNELS D'ATTRIBUTION DE LA PEINE AU CANADA : UN COMPTE RENDU À L'ÉCHELLE NATIONALE DE LEURS CONSÉQUENCES**

#### ***A PROFILE OF CANADIAN ALTERNATIVE SENTENCING PROGRAMMES : A NATIONAL REVIEW OF POLICY ISSUES***

John Ekstedt et Margaret Jackson

Les auteurs de ce rapport examinent divers programmes optionnels d'attribution de la peine au Canada, dont le mode facultatif de paiement d'une amende, l'ordonnance de travaux communautaires, le

---

---

dédommagement, la réconciliation de la victime et du contrevenant, la présence, l'absence temporaire et la peine discontinuée. Ils résument leurs constatations et décrivent les programmes offerts dans différents secteurs de compétence du Canada.

#### **5. PROGRAMMES DE MESURES DE REMPLACEMENT DE L'INCARCÉRATION OU DE SOLUTIONS DE RECHANGE : QUELLES SONT LES OPTIONS?**

##### ***ALTERNATIVES TO INCARCERATION / SENTENCING OPTION PROGRAMMES : WHAT ARE THE ALTERNATIVES?***

Margaret Jackson et John Ekstedt

Quelles sont les solutions de rechange à l'incarcération? Ce document assure le suivi du rapport n° 4 de cette série. Il porte sur des questions plus précises qui ont été soulevées, mais non réglées, dans le premier rapport. Par exemple, les auteurs posent les questions suivantes : "Le recours au programme d'absence temporaire amoindrit-il l'autorité du tribunal?" "L'ordonnance de travaux communautaires devrait-elle se distinguer de l'ordonnance de probation, c'est-à-dire ne pas être liée à celle-ci?" En outre, ils s'inspirent de renseignements recueillis dans le cadre de leur premier rapport pour faire des recommandations sur l'avenir des solutions de rechange à l'incarcération.

#### **6. LA JUSTICE DANS L'ATTRIBUTION DE LA PEINE : LA PERCEPTION DU CONTREVENANT**

##### ***JUSTICE IN SENTENCING : OFFENDER PERCEPTIONS***

John Ekstedt et Margaret Jackson

Les points de vue des contrevenants sont trop peu entendus dans les discussions portant sur la réforme de la détermination de la peine. Ce rapport contient le résumé des conclusions d'une enquête menée auprès

---

---

de contrevenants purgeant une peine en Colombie-Britannique. Les questions posées aux contrevenants portaient sur sept sujets : les buts de la détermination de la peine, la disparité, la libération anticipée, les lignes directrices en matière de détermination de la peine, l'influence de facteurs extrajudiciaires, le principe du juste dû et l'importance relative des différents intervenants dans le processus de détermination de la peine. Il s'agit de l'un de plusieurs projets de recherche de la Commission canadienne sur la détermination de la peine qui portent sur les points de vue et les expériences de contrevenants incarcérés.

## **7. LA NÉGOCIATION DE PLAIDOYER ET LES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE DÉTERMINATION DES SENTENCES**

### ***PLEA BARGAINING AND SENTENCING GUIDELINES***

Simon Verdun-Jones et Alison Hatch

L'application de lignes directrices en matière de détermination de la peine soulève inmanquablement la question de la négociation de plaidoyer. Les auteurs de ce rapport examinent l'effet que la négociation de plaidoyer pourrait avoir sur la mise en oeuvre de lignes directrices en matière de détermination de la peine au Canada. L'étude de documents américains leur a permis d'établir que la négociation de plaidoyer est une question complexe qui varie grandement d'un secteur de compétence à un autre. Les tentatives visant à abolir ou à restructurer la négociation de plaidoyer ont échoué ou entraîné des conséquences non souhaitables. Par conséquent, dans toute étude de l'effet de la réforme de la détermination de la peine, il faudrait examiner le rôle de la négociation de plaidoyer, depuis l'arrestation jusqu'à la libération conditionnelle.

---

---

## **8. L'AMENDE COMME OPTION DE DÉTERMINATION DE LA PEINE AU CANADA**

### ***THE FINE AS A SENTENCING OPTION IN CANADA***

Simon Verdun-Jones et Teresa Mitchell-Banks

Dans tous les pays industrialisés de l'Ouest, l'amende est la peine la plus fréquemment infligée pour la plupart des infractions. Au Canada, plus de 90 pour cent des infractions punissables par procédure sommaire et de un pour cent à un tiers des condamnations pour acte criminel entraîne l'application d'une amende. Malgré ces chiffres, les chercheurs ont été loin de prêter autant d'attention à l'amende qu'à l'incarcération. Les auteurs de ce rapport examinent l'amende en tant qu'option de détermination de la peine. Ils décrivent et étudient diverses questions, par exemple l'emprisonnement pour défaut de paiement d'une amende, qui représente un pourcentage important des admissions aux établissements provinciaux. Ce rapport contient une série de recommandations.

## **9. LA DÉTERMINATION DE LA PEINE : LES PROFESSIONNELS ET LES PRATICIENS NON-JURISTES S'EXPRIMENT**

### ***SENTENCING: OPINION SURVEY OF NON-JURIST PROFESSIONALS AND PRACTITIONERS***

Samir Rizkalla, Sylvie Bellot et Anne Morissette

Dans ce rapport, les auteurs décrivent les constatations se dégageant d'une enquête menée auprès de praticiens non-juristes et de spécialistes en matière de détermination de la peine. L'enquête consistait en un questionnaire (envoyé à 250 personnes) et en des interviews approfondies. Le questionnaire visait à recueillir des données sur les tendances des points de vue exprimés par les enquêtés alors que les interviews tendaient à obtenir des renseignements qualitatifs détaillés. Les enquêtés étaient des praticiens travaillant auprès de

---

---

contrevenants adultes dans les domaines de la probation et de la libération conditionnelle, dans des établissements de soins en milieu surveillé et divers centres communautaires.

**10. PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉTERMINATION DE LA PEINE ET DE SERVICES CORRECTIONNELS DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE : POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE PERSONNEL DES SERVICES DE PROBATION ET DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE**

***SENTENCING AND CORRECTIONAL PRACTICES IN ATLANTIC CANADA: VIEWS OF PROBATION AND PAROLE PERSONNEL***

James Richardson

Ce rapport contient l'analyse des constatations tirées d'une enquête menée auprès d'agents de probation et de libération conditionnelle dans la région de l'Atlantique. Les enquêtés ont répondu à une série de questions sur la détermination de la peine et la libération anticipée. Bon nombre des questions étaient semblables à celles qui ont été posées à d'autres intervenants du processus de détermination de la peine ayant participé à une enquête de la Commission canadienne sur la détermination de la peine.

**11. POINTS DE VUE DE DÉTENUS ET DÉTENUES DU QUÉBEC SUR QUELQUES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LE MANDAT DE LA COMMISSION CANADIENNE SUR LA DÉTERMINATION DE LA PEINE**

***OPINIONS OF QUÉBEC INMATES REGARDING QUESTIONS RAISED BY THE MANDATE OF THE CANADIAN SENTENCING COMMISSION***

Pierre Landreville, Monique Hamelin et Sylvie Gagnier

Les travaux de recherche du professeur Landreville complètent ceux d'autres chercheurs dont les rapports

---

---

paraissent dans la série. Celui-ci examine les points de vue d'un échantillon de détenus et, comme c'est le cas dans d'autres enquêtes, divers aspects de la détermination de la peine. Ce rapport présente les résultats de cette enquête qualitative menée au Québec.

## **12. LA PERCEPTION DES ABORIGÈNES DU SYSTÈME DE JUSTICE CRIMINELLE**

### ***NATIVE OFFENDERS' PERCEPTIONS OF THE CRIMINAL JUSTICE SYSTEM***

Brad Morse et Linda Lock

On reconnaît depuis un certain temps le problème que pose la trop grande représentation des contrevenants autochtones au sein de la population carcérale. Ceux-ci constituent un fort pourcentage des admissions aux établissements pénaux dans certaines provinces canadiennes. Dans ce rapport, les auteurs résument les principales constatations tirées de l'enquête qu'ils ont menée auprès des contrevenants autochtones du Canada. Les points de vue des détenus et des libérés conditionnels autochtones ont été recueillis au moyen de discussions de groupe, d'interviews sur place et de questionnaires.

## **13. MÉTHODES, POLITIQUES ET SUBJECTIVITÉ : ÉTUDE SUR LA POLITIQUE RÉDACTIONNELLE DE CERTAINS MÉDIAS EN MATIÈRE DE DÉTERMINATION DE LA PEINE**

### ***PROCESS, POLICY AND PREJUDICE: A SURVEY OF EDITORIAL POLICIES ON SENTENCING-RELATED NEWS***

Erika Rosenfeld

Les médias d'information renseignent la vaste majorité des Canadiens sur la détermination de la peine. Aucune tentative visant à comprendre les points de vue du public sur le processus de détermination de la peine ne réussira à moins qu'il soit aussi prêté attention au traitement de cette question dans les médias d'information.

---

---

C'est pourquoi on a entrepris un certain nombre de projets de recherche en la matière. Ce rapport porte sur une analyse qualitative du processus d'information du public au sujet de la détermination de la peine. Il devrait être lu en même temps que d'autres rapports de recherche dans cette série traitant de cette question. Des interviews ont été réalisées auprès de 38 journalistes, rédacteurs et éditorialistes de 15 journaux, postes de radio et stations de télévision en Ontario.

#### **14. RECHERCHE SUR LES STRATÉGIES ET PRATIQUES DES MÉDIAS EN MATIÈRE D'INFORMATION JUDICIAIRE**

##### ***RESEARCH ON MEDIA STRATEGIES AND PRACTICES IN THE FIELD OF LEGAL NEWS***

Gaëtan Tremblay

Ce rapport contient le résumé des constatations tirées d'une étude des pratiques des médias francophones en matière d'information sur la détermination de la peine au Canada. Son auteur attire l'attention du lecteur sur d'autres rapports de la série qui portent sur la couverture de l'information juridique par les médias. Il a réalisé des interviews approfondies auprès de 14 personnes, dont 12 journalistes.

#### **15. SYSTÈMES D'INFORMATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DIRECTRICES DANS LA DÉTERMINATION DE LA PEINE : EXPÉRIENCES RÉCENTES**

##### ***INFORMATION SYSTEMS FOR SENTENCING GUIDELINES : RECENT EXPERIENCE***

Robert Hann

La mise en place de systèmes d'information appropriés est essentielle à l'application de tout ensemble de lignes directrices en matière de détermination de la peine. Dans ce rapport, l'auteur examine le rôle des systèmes d'information, particulièrement au Canada. Il commence par résumer l'état actuel des systèmes d'infor-

---

---

mation dont se servent les organismes chargés de l'application de la loi, les tribunaux et les établissements correctionnels dans les provinces et les territoires qui appliquent actuellement des lignes directrices en matière de détermination de la peine.

#### **16. LE RÔLE DE LA VICTIME DANS LA DÉTERMINATION DE LA PEINE ET LES PROCESSUS CONNEXES**

##### ***THE ROLE OF THE VICTIM IN SENTENCING AND RELATED PROCESSES***

Irvin Waller

Depuis quelques années, divers groupes et particuliers multiplient leurs demandes visant à sensibiliser davantage les responsables de justice pénale aux besoins des victimes. Dans ce rapport, le professeur Waller examine le rôle de la victime dans le processus de détermination de la peine. Il y traite entre autres d'une enquête sur le rôle que la victime est appelée à jouer dans la procédure de justice pénale de pays étrangers.

#### **17. SANCTIONS LÉGALES ET DISSUASION**

##### ***LEGAL SANCTIONS AND DETERRENCE***

Douglas Cousineau

La dissuasion générale est l'un des objectifs les plus souvent mentionnés en matière de détermination de la peine et celui qui a fait l'objet du plus grand nombre de travaux de recherche empirique. Le professeur Cousineau examine le nombre considérable de travaux de recherche portant sur le rapport entre les peines et les taux de criminalité, dont les complexités méthodologiques et conceptuelles ayant trait à la recherche sur la dissuasion générale.

---

---

**18. LA DÉTERMINATION DE LA PEINE : SON-  
DAGE D'OPINION AUPRÈS DES JUGES  
CANADIENS**

***VIEWS OF SENTENCING : A SURVEY OF  
JUDGES IN CANADA***

Personnel de recherche de la Commission canadienne  
sur la détermination de la peine

Aucun sondage d'opinion approfondi n'a jamais été réa-  
lisé auprès des juges, qui sont les principaux interve-  
nants en matière de détermination de la peine. Tous les  
juges au Canada qui condamnent les contrevenants à  
une peine ont reçu un questionnaire; plus de 400 d'en-  
tre eux y ont répondu, ce qui représente une propor-  
tion appréciable. Ce rapport contient la ventilation des  
réponses à ce questionnaire, dont de nombreuses  
questions ont également été posées, à des fins de com-  
paraison, à d'autres intervenants dans le processus de  
détermination de la peine.

**19. L'OPINION PUBLIQUE ET LA DÉTERMI-  
NATION DE LA SENTENCE : LES SONDAGES  
DE LA COMMISSION CANADIENNE SUR LA  
DÉTERMINATION DE LA PEINE**

***PUBLIC OPINION AND SENTENCING: THE  
SURVEYS OF THE CANADIAN SENTENCING  
COMMISSION***

Julian Roberts

Une part considérable des activités de recherche de la  
Commission a consisté en trois sondages d'opinion  
publique réalisés à l'échelle nationale au sujet de la  
détermination de la peine. Les sondages d'opinion pré-  
cédents avaient été menés auprès d'échantillons réduits  
ou s'étaient limités à poser des questions simplistes  
comme : "Les tribunaux sont-ils trop sévères?" Les tra-  
vaux de la Commission portaient entre autres sur la  
manipulation expérimentale de l'information ainsi que  
sur des questions plus complexes que celles qui ont été  
posées jusqu'à présent à d'importants échantillons du

---

---

grand public. Ce rapport contient le résumé des trois sondages réalisés en 1985 et 1986.

## **20. LA DÉTERMINATION DE LA PEINE DANS LES MÉDIAS : UNE ANALYSE DU CONTENU DES JOURNAUX DE LANGUE ANGLAISE AU CANADA**

### ***SENTENCING IN THE MEDIA : A CONTENT ANALYSIS OF ENGLISH-LANGUAGE NEWSPAPERS IN CANADA***

Julian Roberts

Dans ce rapport, l'auteur résume les principales constatations tirées d'une analyse systématique du contenu des principaux journaux de langue anglaise au Canada. Il vise à brosser le tableau de la détermination de la peine que peignent les journaux. Il est absolument nécessaire de savoir ce que diffusent les médias pour comprendre les points de vue du public. Des adjoints de recherche ont codé un échantillon d'articles de journaux afin de découvrir le genre des infractions et des peines signalées au public. En outre, l'analyse fait ressortir dans quelle mesure les journaux diffusent de l'information sur le processus de détermination de la peine (sanctions pénales, pratiques actuelles, etc.).

## **21. LA RÉOLUTION DES CAUSES PÉNALES PAR LES AVOCATS DE LA DÉFENSE**

### ***THE HANDLING OF CRIMINAL CASES BY DEFENCE LAWYERS***

Robert Poirier

L'auteur a réalisé des interviews approfondies auprès d'un échantillon d'avocats de la défense à Montréal afin de faire ressortir les pratiques et les procédures servant à la résolution des affaires criminelles. Par exemple, il a posé des questions comme : "Quels facteurs portent l'accusé à plaider coupable?" "Quel rôle l'avocat de la défense joue-t-il dans les négociations en vue de régler une affaire particulière?" Les interviews menées dans le

---

---

cadre de cette étude ont permis de mieux comprendre les négociations touchant les décisions qui influent sur la peine imposée à l'accusé.

## **22. ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE LA DÉTERMINATION DE LA PEINE : LE RÔLE D'UNE COUR D'APPEL**

### ***THE ROLE OF AN APPELLATE COURT IN DEVELOPING SENTENCING GUIDELINES***

Alan Young

L'auteur résume la jurisprudence récente en matière de détermination de la peine au Canada. Le professeur Young a réalisé plusieurs travaux de recherche pour la Commission canadienne sur la détermination de la peine. Il résume dans ce rapport les constatations qu'il a tirées en matière de détermination de la peine. Il a effectué un sondage sur la jurisprudence dans le domaine de la détermination de la peine afin d'évaluer l'effet de la révision en cours d'appel sur la détermination de la peine.

## **23. VUES SUR LA DÉTERMINATION DE LA PEINE : L'OPINION DES AVOCATS DE LA COURONNE ET DE LA DÉFENSE**

### ***VIEWS OF SENTENCING: A SURVEY OF CROWN AND DEFENCE COUNSEL***

Tammy Landau

L'auteur a réalisé une enquête postale sur les points de vue des avocats de la Couronne et de la défense au Canada. Ce rapport contient des points de vue qui peuvent être comparés à ceux d'autres intervenants dans le processus de détermination de la peine, par exemple les juges, les contrevenants et les agents de probation et de libération conditionnelle. Dans le cadre de l'enquête, l'auteure a examiné toutes les questions importantes se rapportant à la détermination de la peine et à la libération anticipée.

---

---

**24. UNE ÉTUDE EMPIRIQUE DES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES ET AGGRAVANTES DANS LES APPELS DE SENTENCES EN ALBERTA ET AU QUÉBEC ENTRE 1980 ET 1985**

***AN EMPIRICAL STUDY OF THE USE OF MITIGATING AND AGGRAVATING FACTORS IN SENTENCE APPEALS IN ALBERTA AND QUEBEC FROM 1980 TO 1985***

Shereen Benzvy-Miller

Dans ce rapport, l'auteure examine la jurisprudence en matière d'appel afin de relever les variables qui sont devenues pertinentes au processus de détermination de la peine, de dresser la liste des circonstances atténuantes et aggravantes les plus souvent mentionnées et d'étudier le cadre dans lequel celles-ci sont invoquées.

**25. LE RECOURS À L'INCARCÉRATION ET LE PRINCIPE DE MODÉRATION AU CANADA : UNE ANALYSE DES DOCUMENTS OFFICIELS**

***THE USE OF INCARCERATION AND THE PRINCIPLE OF RESTRAINT IN CANADA: AN ANALYSIS OF OFFICIAL DOCUMENTS***

Alvaro Pires

Alvaro Pires a dressé un inventaire bibliographique sur l'utilisation de l'incarcération au Canada, de la Commission Brown (1849) à ces dernières années. Ce rapport résume cet inventaire et contient une analyse méthodique basée sur les documents officiels. On y fait en outre l'analyse du développement du principe de modération et on souligne l'insistance mise sur le besoin de recourir à ce principe lors du prononcé de sentences d'emprisonnement en s'appuyant sur diverses sources.

---